



LA FARLÈDE

COMMUNE DE LA FARLEDE

---

**NOTE SYNTHETIQUE  
BUDGET PRIMITIF  
2024**

→ Budget principal





# LA FARLÈDE

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe<sup>1</sup>, de nouvelles dispositions doivent être prises en compte.

Ainsi, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de la présente note restent à l'appréciation des collectivités locales.

## SYNTHESE GLOBALE DES BUDGETS 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	11 922 977.00 €	26 142 824.35 €	38 065 801.35 €

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'est déroulé, à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), en séance du Conseil Municipal le 20 février 2024.

Le budget primitif 2024 et la prospective financière 2024-2026 s'inscrivent dans un contexte encore contraint notamment au regard du niveau d'inflation constaté qui a conduit les banques centrales à durcir les conditions financières depuis maintenant près de deux années.

De nombreuses évolutions continuent de nous questionner dans le cadre de la prospective communale et notamment l'évolution marquée de nos charges de personnel (augmentation du point d'indice de 5 points au 1er janvier) qui marqueront nécessairement, au regard des décisions prises par l'Etat, l'exercice 2024.

C'est pourquoi, la commune, tout en s'engageant fortement dans une politique de transition écologique (sobriété et investissement) s'efforcera de rester très prudente quant à l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement.

Dans tous les cas, l'objectif visé conformément aux dispositions de la loi de finances est de maintenir un niveau de dépenses qui n'excède pas l'inflation - 0.5 %

<sup>1</sup> Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République



# LA FARLEDE

## BUDGET 2023 - LA POPULATION

Tableau n°1 : Population totale de LA FARLEDE :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
8 883 hab.	9 195 hab	9462 hab	9462 hab	9725 hab	9 781 hab

Source INSEE

Tableau n°2 : Population DGF de LA FARLEDE

2019*	2020	2021	2022	2023	2024
8 973 hab.	9 285 hab	9 523 hab	9 836 hab	9 827 hab	9 886 hab

Source INSEE + ajustement estimatif

\* : prévision (+ 30 caravanes et 75 résidences secondaires)

## BUDGET PRINCIPAL 2024

### SECTION FONCTIONNEMENT

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2024 apparait donc comme un enjeu majeur afin de permettre un maintien d'une politique d'investissement ambitieuse au regard de l'objectif de stabilisation de notre niveau d'autofinancement.

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **888 864.00 €**

Au vu des recettes de fonctionnement attendues, les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à **9 526 113.00 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **11 749 114.00 €**

## BUDGET PRIMITIF DE LA FARLEDE -ANNEE 2024

CHA-PITRE	INTITULE	BP 2024 DEPENSES	CHA-PITRE	INTITULE	BP 2024 RECETTES
011	TOTAL CHAPITRE : CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 609 389,00	013	ATTENUATION DE CHARGES : rbst rémunération pers.	186 774,00
012	TOTAL CHAPITRE : FRAIS DE PERSONNEL	5 613 205,00	014	ATTENUATION DE PRODUIT	0,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	315 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES	671 529,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	862 245,00	73	TOTAL CHAPITRE : IMPOTS ET TAXES	9 749 428,00
66	CHARGES FINANCIERES	122 774,00	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	946 339,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	115 039,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT DE SECTION	1 508 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS	80 005,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>888 864,00</b>	042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT DE SECTION	173 863,00
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>11 922 977,00</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>11 922 977,00</b>

Autofinancement prévisionnel : 2 396 864.00€

Tableau n°3 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
898.39 €	875.98	845.14	890.67	918.20	963.59



# LA FARLÈDE

Tableau n°4 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 089.52€	1070.39	1090.25	1 154.06	1 168.20	1 188.45

Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement due à une augmentation des produits de la fiscalité locale malgré le choix politique de maintenir les taux d'imposition.

Tableaux n°5 : Produits des impositions directes / population DGF :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
402.06 €	413.27	454.45	533.14	543.92	566.45

Taux d'imposition 2023 :

- Taxe d'habitation 9.75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 40.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 80.15 %

Il est à rappeler ici la faiblesse de notre taux de référence en matière de taxe d'habitation figé depuis la réforme de cette dernière et de notre taux de taxe foncière bien en-deçà des taux pratiqués dans les communes avoisinantes.



# LA FARLÈDE

Tableau n°6 : DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
49.37 €	32.49 €	30.63 €	29.27 €	37.92	39.65

Tableau n°7 : Dépenses du personnel /Dépenses réelles de fonctionnement

2019	2020	2021	2022	2023	2024
62.78 %	62.40 %	63.30 %	60.59 %	61.02%	58.92%

La diminution continue de ce ratio, dit de rigidité, démontre le sérieux de la commune dans la gestion de sa masse salariale malgré les décisions imposées par l'Etat.

## CONCLUSION

Un budget de fonctionnement maîtrisé au service des investissements communaux. Des points de rigidité devront être surveillés avec attention tandis que la commune s'efforce de conserver des marges de manœuvre indispensables.



# LA FARLÈDE

## SECTION INVESTISSEMENT

Tableau n°8 : Dépenses d'équipement brut / population DGF :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
1845.60€	753.44 €	1012.58 €	2 028.90 €	2 470.03 €	2 585.31€

Un niveau de dépenses important démontrant le dynamisme communal et la satisfaction des objectifs de développement réaffirmés à de nombreuses reprises devant la population.

Il est à noter en 2024, un montant important des restes à réaliser expliqué par l'anticipation budgétaire de certaines dépenses.

### 1. Répartition des dépenses d'équipement brut

DEPENSES D'EQUIPEMENT		DEPENSES 2024	RAR 2023
00181	Participation de la commune aux extensions ERDF	0,00	270 147,60
00183	Réserves foncières	30 000,00	0,00
00197	Renouvellement parc autos	50 000,00	29 880,00
00212	Aménagements urbains	57 540,00	6 537,00
00213	Eclairage Public	131 171,00	38 036,75
00222	Projet de centralité	420 000,00	2 749 990,95
00223	Opération façades PACT VAR	20 000,00	19 061,00
00234	Aménagement du secteur des mauniers	18 208,00	934 308,33
00244	Aménagement espaces verts	68 115,00	31 852,05
00246	Réaménagement du pluvial	36 900,00	8 406,40
00249	Matériel Service Communication	7 450,00	4 873,66
00251	Matériel Médiathèque	1 500,00	0,00
00251	Matériel Service des sports	632,00	0,00
00253	Matériel Police Municipale	4 450,00	0,00
00254	Matériel accueil de loisirs	9 900,00	0,00
00257	Piétonnier et parcours de santé	360 618,00	3 711,19
00258	Matériel Administration Générale	19 100,00	0,00
00260	Materiel Restaurant scolaire	19 800,00	0,00
00266	Installation de dispositif de sécurité	220 328,00	301 388,06
00267	Construction d'un groupe scolaire	2 219 574,00	9 782 655,55
00269	Aménagements sportifs	0,00	6 519,02
00270	Aires de jeux	54 800,00	0,00
00271	Parking des Mauniers	0,00	9 576,31
00275	Aménagement du secteur de la Guibaude	2 495 000,00	391 334,00
00277	DECI	5 220,00	46 993,18
00279	Travaux sur voirie communale	246 214,00	33 865,80

00280	Amélioration des bâtiments scolaires	402 848,00	2 880,00
00281	Amélioration bâtiments communaux	425 879,00	536 108,19
00283	Equiperment pour le CTM	22 100,00	0,00
00284	NTIC	181 296,00	56 744,90
00290	Budget participatif CMJ	1 000,00	0,00
00291	Aménagement secteur des Servés	151 317,00	12 228,35
00293	Environnement	0,00	20 212,50
00294	Secteur arrière mairie	30 000,00	10 560,00
00295	Réaménagement parking Laetitia	0,00	11 156,09
00297	Réalisation de la zone agro naturelle des Peyrons	1 000 437,00	737 231,62
00298	Aménagement du secteur de l'AUVELE	18 554,00	589 452,85
00299	Bornes IRVE Parking Lépine-Mairie et SDF	0,00	76 860,00
00300	Modernisation de la Médiathèque	100 000,00	0,00
00301	Matériel service logistique	10 018,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 839 969,00</b>	<b>16 722 571,35</b>

## LA DETTE

Tableau n°9 : Encours de la dette / population DGF :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
239.86 €	190.03	151.88 €	28.25 €	817.37	790.70

Tableau N°10 : Synthèse de la dette – Budget principal au 1<sup>ER</sup> janvier 2024

Il est à noter que la dette de la commune ne comprend pas de dette à taux variable.  
 Au 1er janvier 2024, le montant de la dette est de 7 816 891.67 €.

# Durée de vie

## Indicateurs

Encours **7 816 891,67**

Duration \* **10 ans, 9 mois**

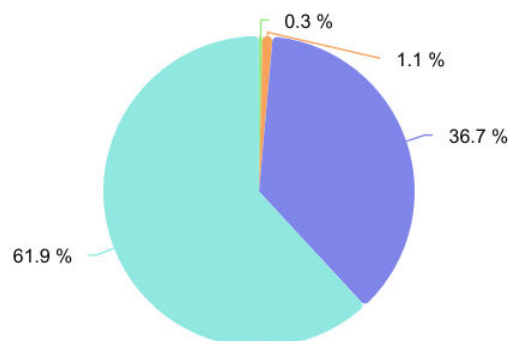
Durée de vie moyenne \* **11 ans, 7 mois**

Durée résiduelle \* **23 ans, 10 mois**

Durée résiduelle Moyenne \* **21 ans, 9 mois**

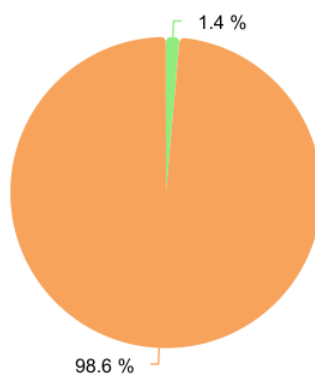
\* tirages futurs compris

## Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	26 920,34
5 - 10 ans	82 991,05
10 - 20 ans	2 871 015,25
20 - 30 ans	4 835 965,03
<b>TOTAL</b>	<b>7 816 891,67</b>

## Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	109 911,39
10 - 20 ans	7 706 980,28
<b>TOTAL</b>	<b>7 816 891,67</b>

Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2024

Catégorie	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12
				Amort.		
1641 - CREDIT MUTUEL	7 706 980,28	417 791,48	120 120,49	297 670,99	417 791,48	7 409 309,29
168758 - SIEPERS	26 920,34	14 240,34	1 033,74	13 206,60	14 240,34	13 713,74
168751-CCVG EMPRUNT STADE PART LA FARLEDE	82 991,05	16 580,38	2 597,99	13 982,39	16 580,38	69 008,66
	<b>7 816 891,67</b>					<b>7 492 031,69</b>

**CONCLUSION**

Un budget 2024 conséquent marqué par la rigueur de notre fonctionnement et la multiplicité des investissements au service des priorités défendues par la municipalité.